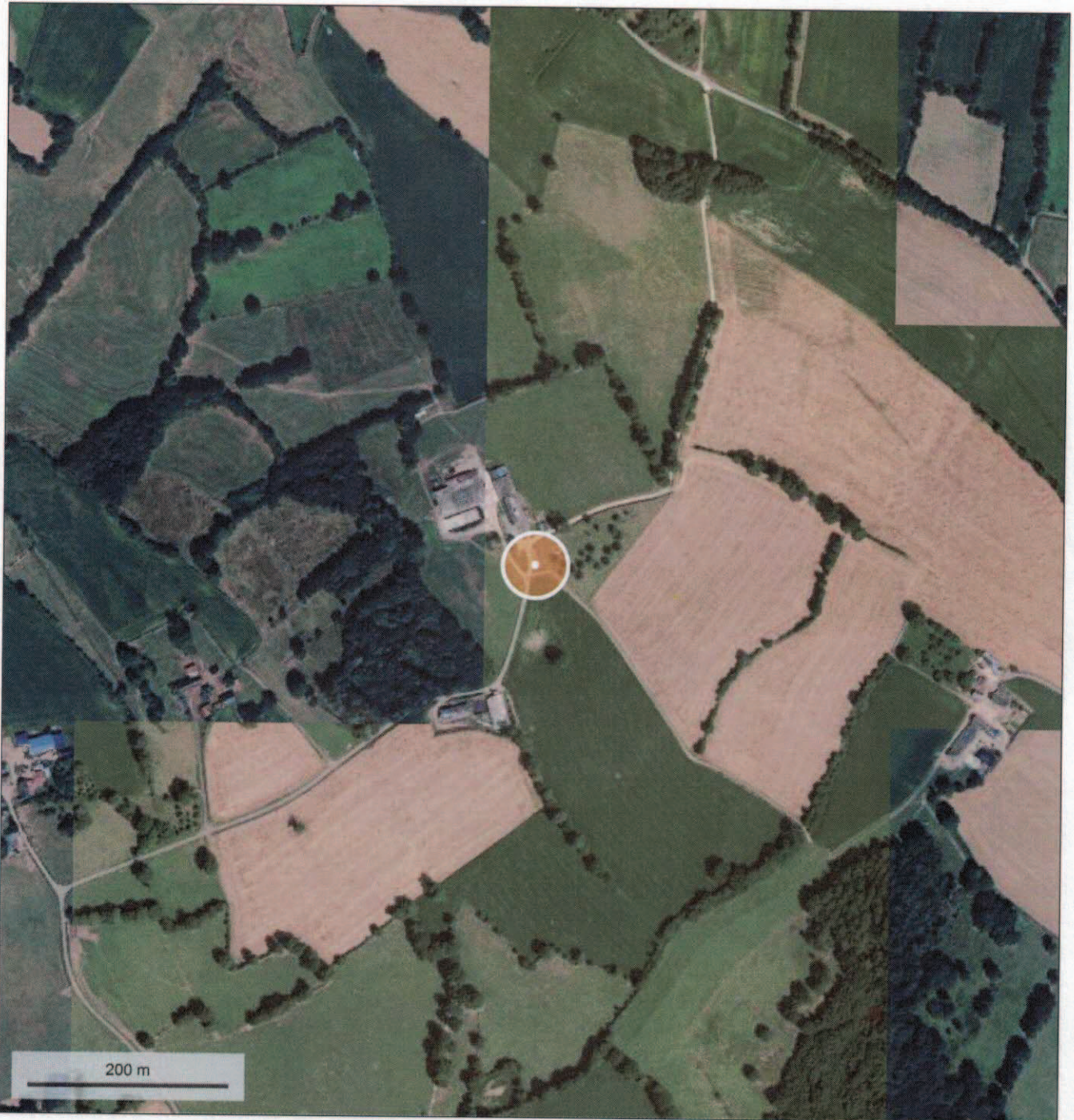


EARL des Trois Clochers



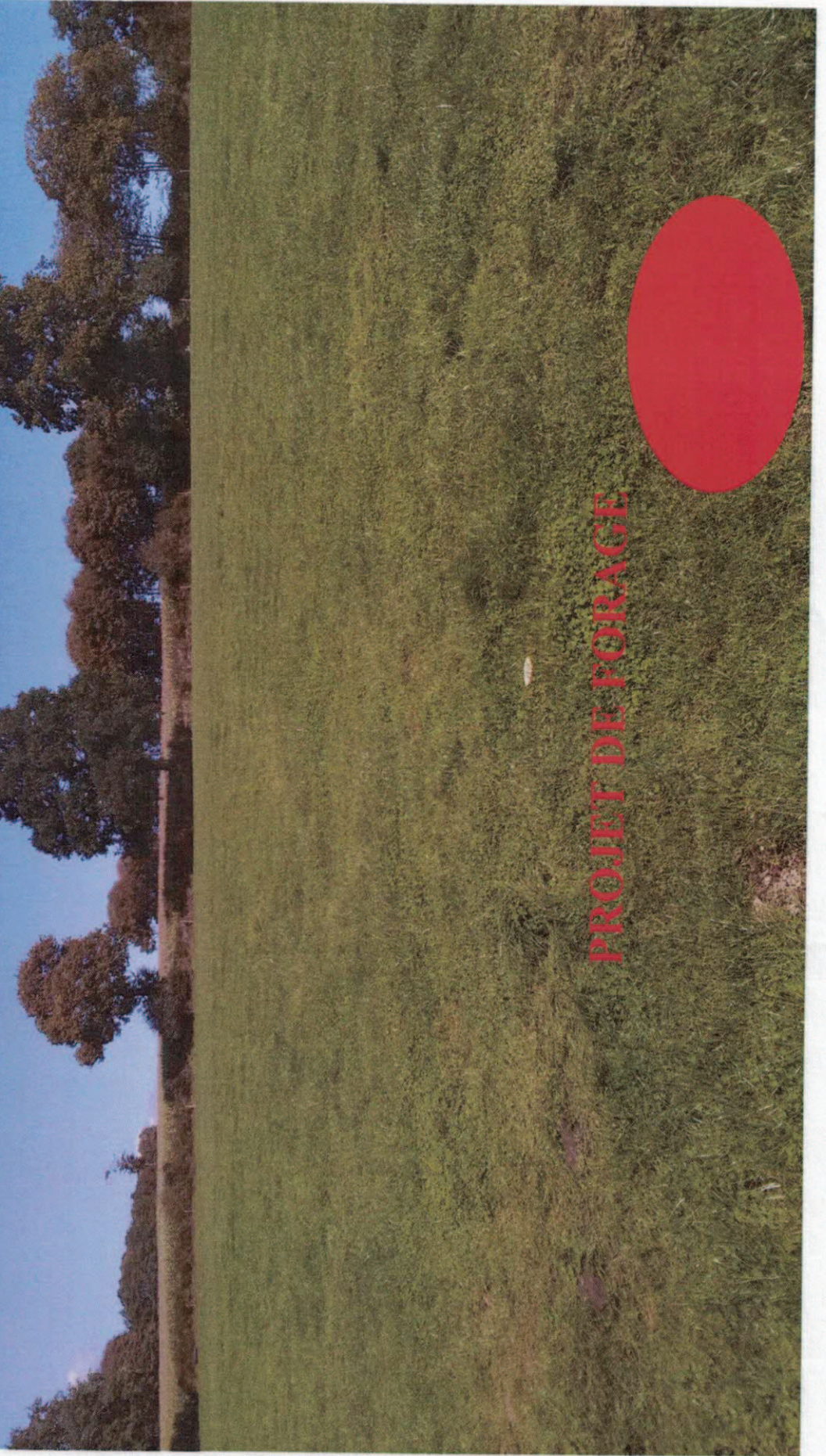
© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 53' 02" W

Latitude : 48° 24' 32" N

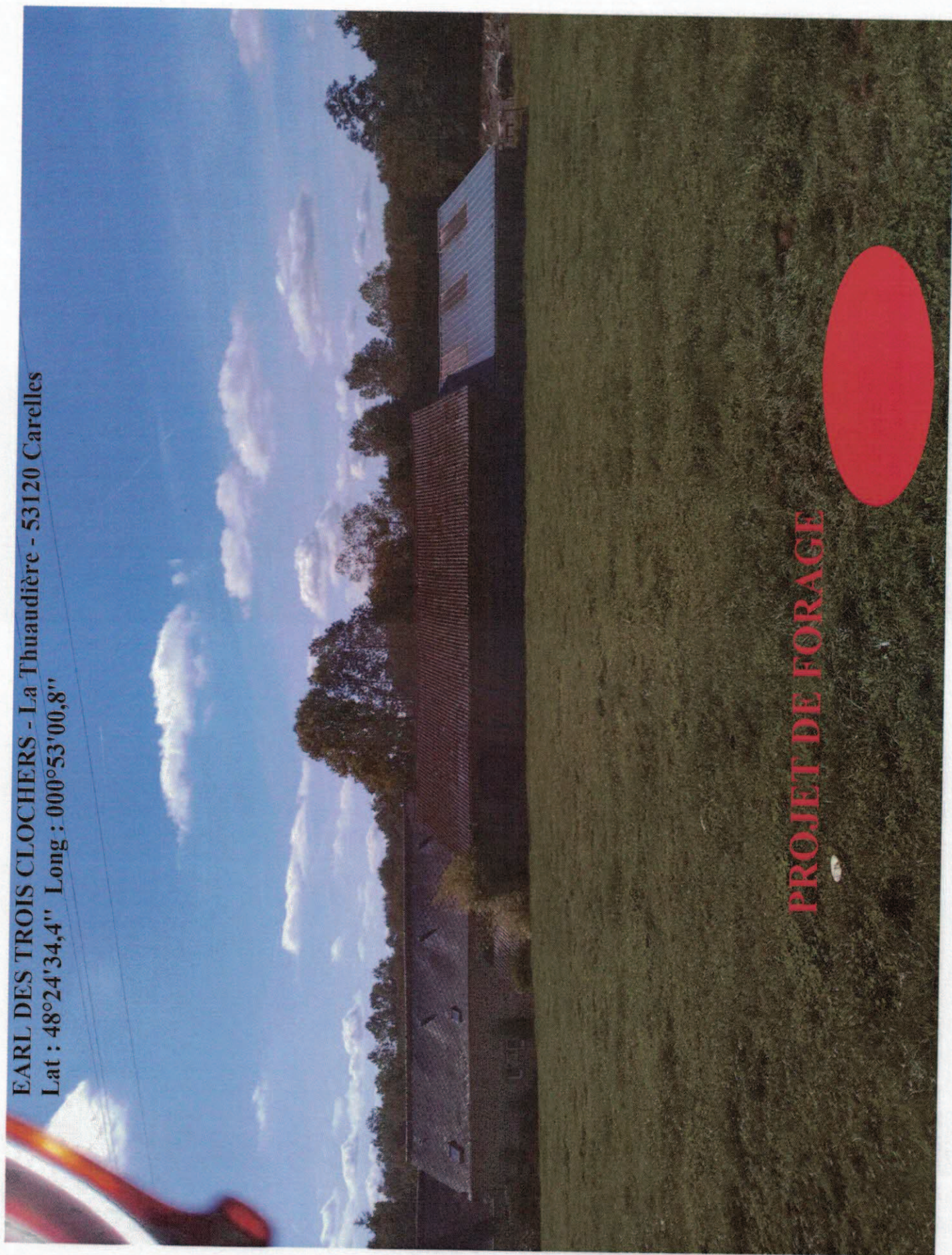
La Thuaudière - 53120 Carelles Lat : 48°24'34,4" Long : 000°53'00,8"

EARL DES TROIS CLOCHERS - La Thuaudière - 53120 Carelles
Lat : 48°24'34,4" Long : 000°53'00,8"

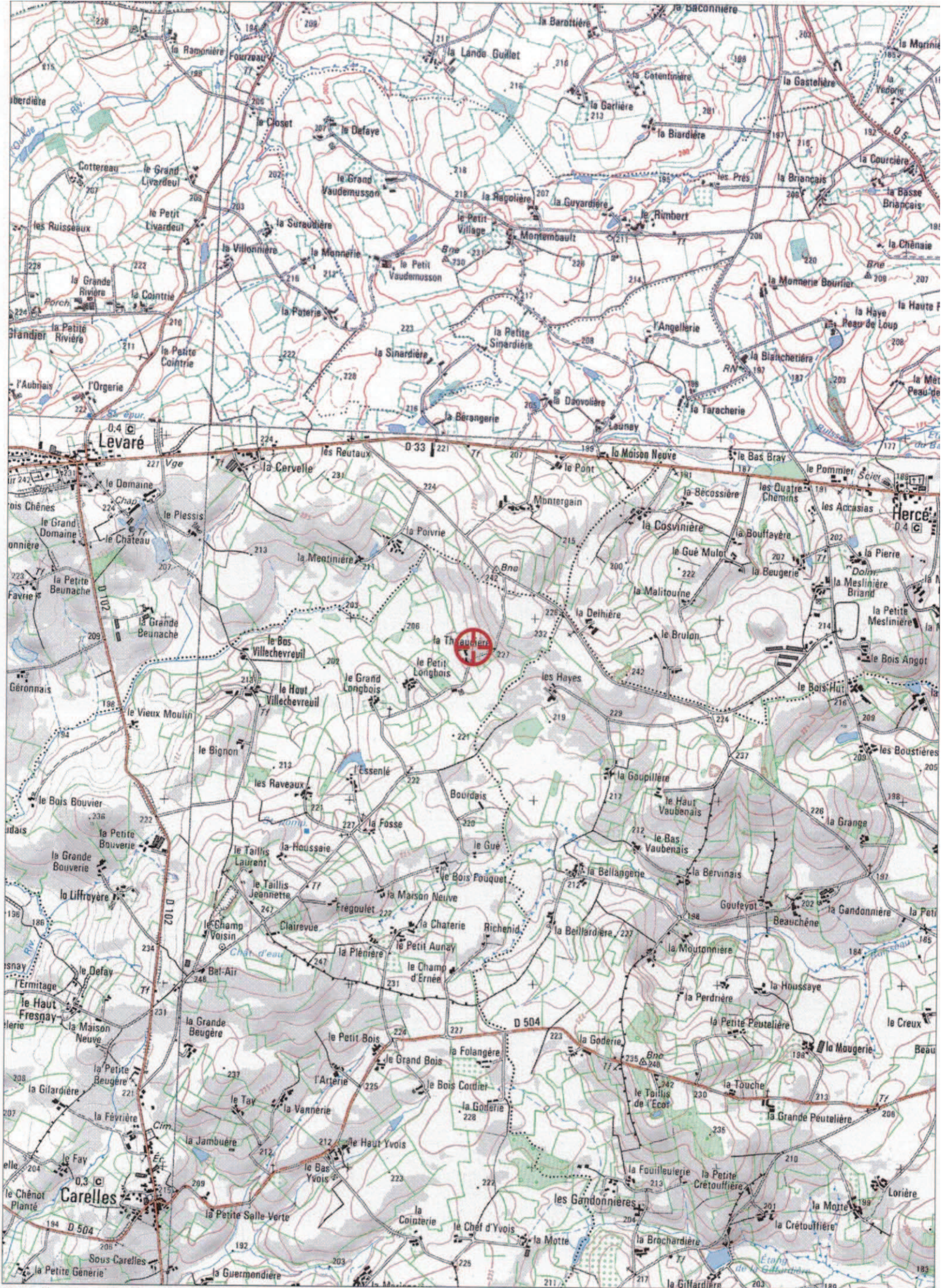


PROJET DE FORAGE

EARL DES TROIS CLOCHERS - La Thuaudière - 53120 Carelles
Lat : 48°24'34,4" Long : 000°53'00,8"



PROJET DE FORAGE



CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

500 m

Département :
MAYENNE
Duc des Trois Clochers
Commune :
CARELLES
Nicolas Vermont

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LAVAL
cité administrative 60 rue Mac Donald
53008
53008 LAVAL Cedex
tél. 02-43-49-77-17 -fax
cdif.laval@dgfip.finances.gouv.fr

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 22/09/2017
(fuseau horaire de Paris)

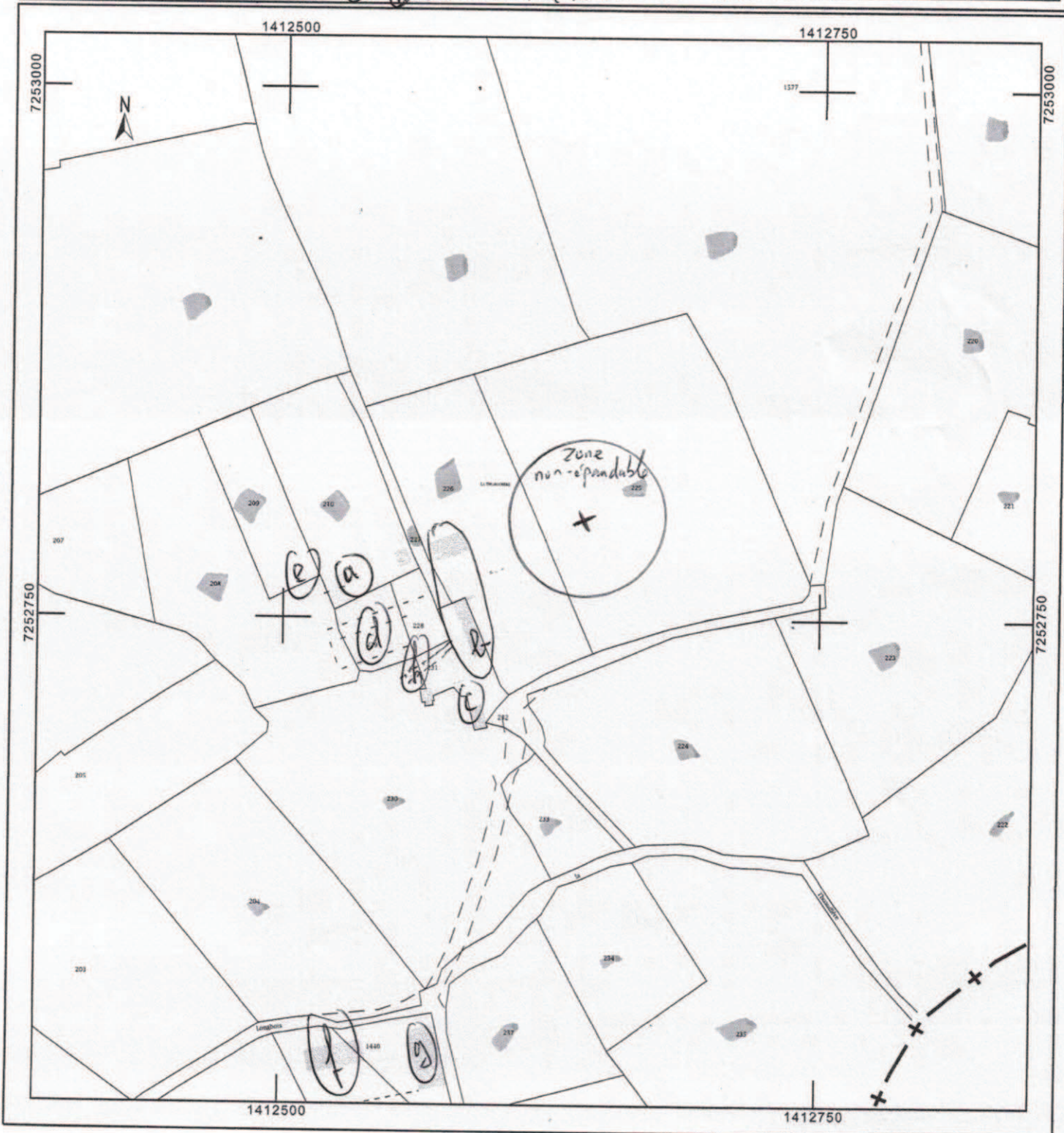
Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

- (a) engrais - stabulation vaches laitières + fumière 79 m.
- (b) Pky Habitation 50 m.
- (c) Phytos + Fuel 96 m.
- (d) ensilages 91 m.
- (e) fosse à lisier 120 m.
- (f) + (g) Porcherie 238 m.
- (h) Assainissement maison 88 m.

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Parcelles
Usant



depuis 1958

Je soussigné(e) Vignon Nicolas
 demeurant à "La Thuandière"
53120 Caselles
 pour l'exploitation eau des Trois Clochers
même (adresse)

atteste par la présente avoir commandé un ouvrage d'eau avec installation de pompage à la STE HELBERT.

De ce fait, je mandate celle-ci pour réaliser l'ensemble des dossiers administratifs quels qu'ils soient, incluant les modifications éventuelles d'emplacement du projet.

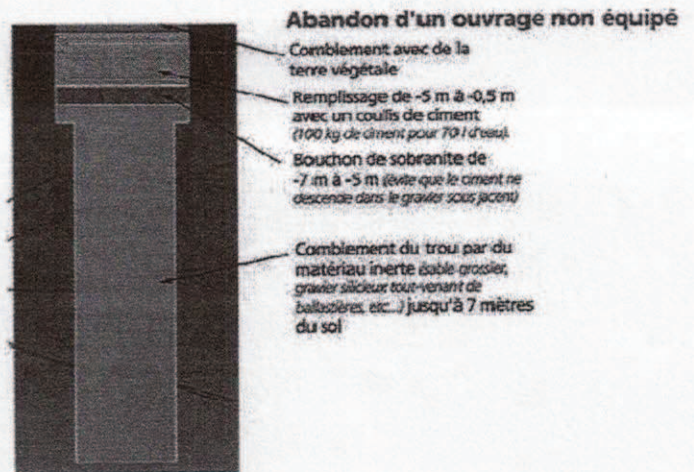
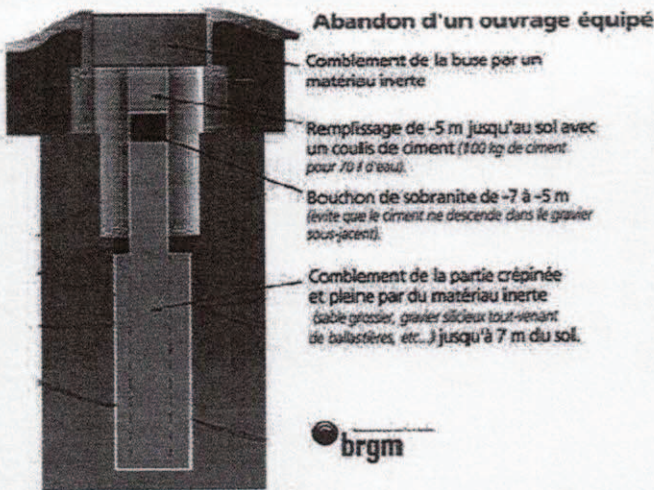
Je reconnais avoir reçu avec l'offre initiale de forages les textes législatifs en vigueur (arrêtés préfectoraux, loi sur l'eau...) et avoir une copie de ces documents en ma possession.

En outre, je certifie qu'en cas d'abandons de forages, ces derniers seront comblés par mes soins selon les normes en vigueur rappelées ci-dessous. Je m'engage à effectuer ces travaux ainsi que la margelle (dalle de propreté) dans un délai maximum de 2 semaines après la fin du forage.

Est considéré comme abandonné, tout sondage, forage, puits, ouvrage, souterrain :

- pour lequel, le maître d'ouvrage ne souhaite pas faire les travaux de réhabilitation nécessaires, notamment à l'issue d'une inspection ;
- ou pour lequel, suite aux essais de pompage ou tout autre motif, le maître d'ouvrage ne souhaite pas poursuivre son exploitation.

- qui a été réalisé dans la phase de recherche mais n'est pas destiné à l'exploitation ;



Fait à Caselles, le 22, 9, 17

En trois exemplaires dont un original pour moi-même.

Signature du client :

Nouveau capital de 400 000€

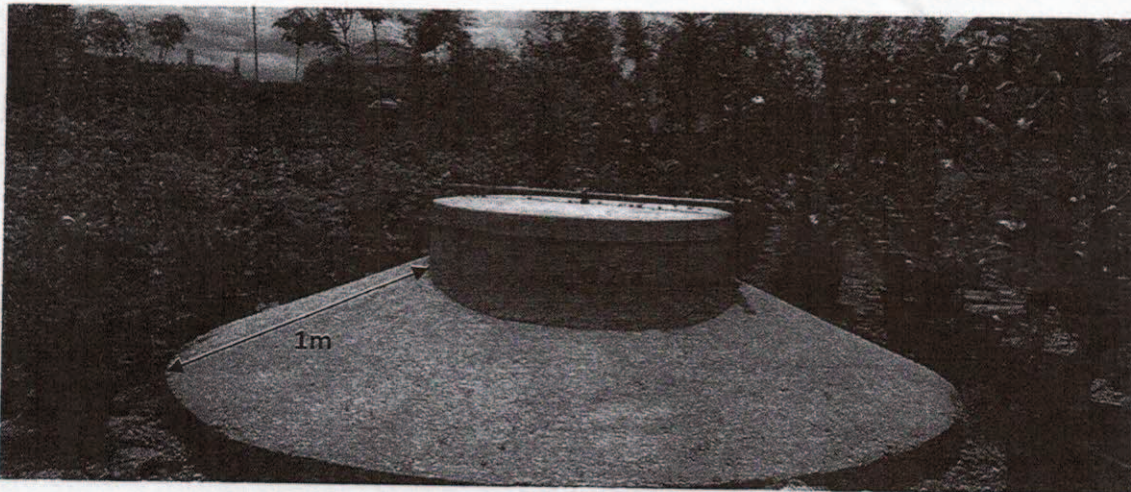
ARL 10 000 €

Reste à votre charge :

- Ouverture fermeture de la tranchée (si nécessaire prévoir sable déclassé pour mettre en tranchée).
- Percement de mur.
- Fourniture de sable et gravier pour la pose des buses de tête de forage.
- Dalle de propreté (voir photo ci-dessous).
- Mise en place d'un périmètre de protection de 25m² autour de la tête de forage.
- Mettre en place un cadenas sur la tête de forage.
- Tenir un registre de consommation mensuelle.
- **Rebouchage des échecs de forage selon réglementation selon les documents qui vous ont été remis.**

- En cas de forage artésien celui-ci doit faire l'objet d'une évacuation de l'eau vers un point bas et la canalisation doit obligatoirement comporter un clapet anti retour (nous consulter...).

- Pour toutes informations complémentaires ou suivi de chantier contacter nos bureaux au 02.99.75.28.07 et en aucun cas nos commerciaux.



Inclus à notre offre :

- plaquette « Société Helbert »,
- plaquette « Le Forage en Bretagne »,
- arrêté préfectoral du département (si existant),
- document choix du site « Une question de bon sens »,
- toutes les informations sur la loi sur l'eau en vigueur.

Fait à Carelles le 22 / 9 / 17
 en trois exemplaires dont un original pour moi-même

Commercial :

Client :

Nouveau capital de 400 000€

